



BARÈME HONORAIRES – SERVICE TRANSACTION

Arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances : du 29 Juin 1990 de l'affichage des prix et prestations de services

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024

DE 0 À 50 000€	4500€
DE 50 001€ À 120 000€	6000€
DE 120 001€ À 400 000€	5%
AU DELA DE 400 000€	15 000€ + 1000€ par tranche de 50 000€

Frais d'agence à la charge du **vendeur** (TVA 20% incluse)
Nos prix affichés s'entendent toujours honoraires inclus.

BARÈME HONORAIRES – SERVICE LOCATION

Arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances : du 29 Juin 1990 de l'affichage des prix et prestations de services

HONORAIRES CHARGE BAILLEUR :

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20% :

- honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction de bail : 8euros/m2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée 3euros/m2
- honoraires plafonnés à un mois de loyer.

HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE :

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20% :

- honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 8euros/m2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée 3euros/m2
- honoraires plafonnés à un mois de loyer.